

## Vorstand - Comité

# Rapport annuel exercice 2020/2021

Période sous revue 1.7.2020 – 30.6.2021

## 1. Remarques introductives

La pandémie de Corona a eu un fort impact sur le dernier exercice commercial. L'assemblée annuelle à Schaffhouse n'a pu se dérouler que dans le cercle restreint des cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales. La participation des invités a pratiquement été supprimée. Le canton de Schaffhouse a organisé – malgré les restrictions - un très bel événement dans la vieille ville pittoresque de Schaffhouse, permettant ainsi un échange informel entre les cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales. Malheureusement, l'assemblée annuelle de cette année à Saint-Gall ne pourra également pas encore se tenir normalement.

Toutes les autres réunions du Comité et des groupes de travail ont dû se tenir par vidéoconférence. Aussi les cours de formation CSI ont dû – en raison de la pandémie de Corona – être organisés en ligne. Néanmoins, au cours de cet exercice, la CSI a été à nouveau très active et pleinement opérationnelle. Grâce au soutien énergique et déterminé des membres du Comité et des groupes de travail, diverses prises de position et affaires ont pu être traitées.

Les nouvelles structures de la CSI font aujourd'hui partie du quotidien, et les voies décisionnelles plus directes ont fait leur preuve. Comme indiqué dans le cadre de la restructuration, la nouvelle plateforme moderne de communication et de collaboration doit simplifier les échanges et favoriser les interconnexions. Le projet a été lancé durant cet exercice après les travaux préparatoires nécessaires.

Dans le cadre de la planification stratégique de l'informatique de la CSI, des étapes clés ont été atteintes au cours de l'exercice. Lors de l'assemblée annuelle 2020 les cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales ont défini les grandes lignes d'une stratégie informatique. Celles-ci ont aussi été acceptées par la CDF lors de son assemblée plénière tenue au mois de janvier 2021. Les travaux liés au projet Atamira visant au remplacement du système précédent pour l'estimation des titres ont avancé comme prévu.

Toutefois, au cours de l'année écoulée, la CSI a également traité de nombreuses questions importantes, notamment concernant les nouvelles discussions de l'OCDE menées dans le cadre de l'imposition de l'économie numérique.

Au cours de l'année sous revue, plusieurs chefs de longue date, qui étaient également actifs dans diverses commissions de la CSI, ont pris leur retraite bien méritée. Il s'agit de: Jakob Rütsche, Daniel Hodel, Lino Ramelli, Dave Siegrist et Urs Hartmann.

## 2. Personnel et Organisation

### 2.1. Composition du Comité

Lors de la 102<sup>ème</sup> assemblée annuelle, Raphael Hemmerle (OW) a été élu au Comité. Durant l'exercice 2020/2021 la composition du Comité était la suivante:

- Marina Züger, ZH, présidente
- Youssef Wahid, NE, vice président
- Marc Bugnon, AFC
- Claudio Fischer, BE
- Adrian Hug, AFC
- Guido Jud, ZG
- Marinette Kellenberger, VD
- Alain Mauron, FR
- Peter Nefzger, BL
- Raphael Hemmerle, NW
- Jacques Oberli, AR
- Felix Sager, SG
- Ralph Theiler, AFC

Depuis septembre 2019, Peter Mischler représente la CDF au sein du Comité. Grâce à son expertise et son engagement le flux d'informations entre la CDF et la CSI est toujours constant et actualisé.

À la fin de l'année 2020, Monika Fischer a quitté le bureau de la CSI auprès de l'administration fiscale cantonale de Zurich. Elle s'occupait des traductions des procès-verbaux et de la maintenance du site internet et intranet. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 Denise Geyer s'occupe de l'intranet et elle assiste la secrétaire générale.

### 2.2. Séances du Comité

Le Comité a organisé – entre novembre 2020 et mai 2021 – quatre conférences par téléphone/vidéo. Avant l'entrée en vigueur des renforcements des mesures en raison du Coronavirus, une séance du Comité a eu lieu à Altdorf, et une après l'assouplissement des mesures, à Bâle.

- |   |                  |         |                        |
|---|------------------|---------|------------------------|
| - | 26/27 août 2020  | 2 jours | Altdorf                |
| - | 18 novembre 2020 | 1 jour  | Conférence audio/vidéo |
| - | 4 février 2021   | 1 jour  | Conférence audio/vidéo |
| - | 25 mars 2021     | 1 jour  | Conférence audio/vidéo |
| - | 6 mai 2021       | ½ jour  | Conférence audio/vidéo |
| - | 23/24 juin 2021  | 2 jours | Bâle                   |

Au cours du dernier exercice, des invités de divers groupes de travail ont à nouveau participé régulièrement aux réunions du Comité. Grâce à leur expertise bien fondée, ils ont présenté avec compétence les points de l'ordre du jour, ont facilité des discussions animées et ont ainsi soutenu le Comité dans ses prises de décision.

### 2.3. Domaines

Avec son élection au Comité, Raphael Hemmerle assume la responsabilité du domaine Fiscalité d'entreprises.

## 2.4. Réunions des groupes de travail

Malgré les conditions difficiles, les groupes de travail ont mené les affaires en suspens au cours de l'année sous revue avec un excellent niveau de qualité. Grâce à leur travail préparatoire, le Comité a pu fonder ses décisions sur des analyses factuelles bien étayées. Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à tous les présidents des groupes de travail et tous les membres pour leur engagement.

## 2.5. Séance avec les associations d'entreprise

Le 11 novembre 2020 un échange a eu lieu par vidéoconférence entre une délégation du Comité (Marina Züger, Youssef Wahid, Peter Nefzger et Renate Rodel pour le procès-verbal) et des représentants des associations d'entreprise (economiesuisse, Union Suisse des arts et métiers et SwissHoldings). Le thème principal de la réunion était Covid-19 et Homeoffice ou télétravail (facultatif). Autres thèmes abordés: Un premier échange d'expériences sur la mise en œuvre de la RFFA ; Informations sur le statut des travaux préparatoires concernant la mise en œuvre de l'imposition numérique en Suisse ; Information sur l'adaptation de la circulaire CSI n° 28 et de la circulaire n° 37 de l'AFC ; Discussion sur une éventuelle participation des associations professionnelles aux réunions avec les associations d'entreprises.

Suite à une initiative des représentants des entreprises, une liste avec les liens vers les mesures cantonales anti-Covid a été affichée sur la page d'accueil de la CSI.

L'inclusion des associations professionnelles dans les discussions avec les associations d'entreprises a été discutée mais rejetée. Un échange avec les associations professionnelles sera donc prévu séparément.

## 2.6. Réunions des cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales

Dans la matinée du 10 septembre 2020, une réunion des cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales a eu lieu. Au cours de la réunion ont été discutées et décidées: L'adaptation de la circulaire n° 28 et la planification stratégique future en matière d'informatique.

Compte tenu du Coronavirus la réunion du 12 janvier 2021 a été organisée en ligne. Des informations sur les thèmes concernant le renforcement de la surveillance des cantons, des développements en cours dans le cadre de l'OCDE et des prix de transferts ont été fournies.

## 2.7. Autres événements

Le 3 novembre 2020, l'AGUN a organisé une réunion informative en ligne. La discussion était centrée sur les mesures RFFA, en particulier sur la mise à jour du script et la collection de cas.

## 3. Affaires

Ci-dessous vous trouverez un aperçu des activités les plus importantes:

### 3.1. Circulaires et analyses CSI

#### ***Circulaire n° 35 – Procédure dans le cas de personnes imposées à la source impliquant plusieurs cantons***

La circulaire no° 35 annule et remplace la circulaire no° 14. Les adaptations ont été effectuées sur la base des nouvelles règles de responsabilité dans les relations intercantionales redéfinies dans l'article 38 de la LHID. Le canton dans lequel la personne exerçait une activité lucrative à la fin de la période fiscale est désormais responsable du décompte de l'impôt à la source. Si la personne a

travaillé pour plusieurs débiteurs des prestations imposables, c'est le canton dans lequel le revenu brut le plus élevé a été réalisé qui est responsable. Pour le recalcul, le principe du prorata s'applique. Selon ce principe, chaque canton effectue un calcul pour la durée de son droit. Les cantons s'informent mutuellement des changements de domicile au moyen d'une notification de départ via SEDEX. Désormais, les cantons transmettront l'impôt anticipé en cas de taxation ordinaire ultérieure sur une base trimestrielle.

Dans l'ordonnance sur le système d'information central sur la migration SYMIC (ZEMIS) les droits d'accès sont réglés. Afin de pouvoir accéder à toutes les informations nécessaires à la perception de l'impôt à la source, une demande de prolongation de l'autorisation SYMIC (ZEMIS) a été soumise auprès du Secrétariat d'État aux migrations. La demande a été acceptée.

### **Analyse installations photovoltaïques**

L'analyse a été adaptée suite à l'Arrêt du tribunal fédéral 2C\_510/2017 du 16 septembre 2019. Parallèlement avec l'adaptation de l'analyse, les explications techniques de la deuxième partie de l'analyse ont été revues en collaboration avec Swissolar pour s'assurer qu'elles étaient à jour et les modifications nécessaires ont été apportées.

Pour des raisons pratiques, l'analyse a déterminé que les revenus d'installations photovoltaïques sont attribués au lieu de situation, indépendamment du fait que le bien soit immobilier ou mobilier. Cette détermination est basée - similaire aux cotisations du pilier 3a - sur le lien étroit avec l'immeuble.

## **3.2. Consultations et prises de position**

Au cours de l'année sous revue la CSI a préparé de nombreux modèles de consultation à l'attention des administrations fiscales cantonales et de la CDF:

- Loi sur le traitement fiscal des sanctions financières
- Loi fédérale sur l'imposition des rentes viagères et des formes de prévoyance similaires
- Loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts
- Réforme de la loi fédérale sur l'impôt anticipé
- Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques dans l'exercice de fonctions officielles
- Réforme de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (Renforcement du marché des capitaux de tiers)
- Projet législatif visant à renforcer la résilience des entreprises
- Loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires
- Ordonnance sur la procédure de déclaration au sein du groupe en matière d'impôt anticipé
- Prises de position sur les modifications de diverses conventions de double imposition

En outre, la CSI a donné son avis sur diverses affaires de l'AFC et du SFI.

## **3.3. Informatique**

### **Projet Atamira – Remplacement de CET par BVTax**

Le projet avance comme prévu. La mise en service au 1<sup>er</sup> janvier 2022 semble être possible. De plus, les objectifs financiers ont été atteints. Le prototype de BVTax a pu être présenté aux spécialistes cantonaux en juin 2020. Le projet s'est déroulé comme prévu grâce à une gestion prudente du projet et à la participation engagée des spécialistes des cantons.

### **Planification informatique stratégique CSI**

Avec la planification stratégique de l'informatique, la CSI souhaite poursuivre la coopération déjà fructueuse dans des domaines particuliers tels que l'évaluation des titres ou le système de communication CHM sur une base plus large. Avec la variante de la stratégie, approuvée par les cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales en septembre 2020 et en janvier 2021 par l'assemblée plénière de la CDF, la standardisation doit avancer et, à plus long terme, des sys-

tèmes interopérables avec des interfaces clairement définies doivent être créés entre les administrations fiscales. Le lancement de la deuxième phase de mise en œuvre de la variante de stratégie sélectionnée a eu lieu en mai. En juin 2021, une séance d'information a été organisée avec les responsables informatiques cantonaux. Ensuite, une enquête a été lancée. Le retour d'information sur les situations informatiques cantonales sera pris en compte dans le processus stratégique.

### ***Collecte de données fiscales auprès des cantons***

Ce projet a donné lieu à plusieurs reprises à des discussions au sein du Comité. L'objectif de la collecte de données est de fournir une base de données solide pour les projets législatifs et à des fins de statistiques générales. Au sein de la CSI, principalement des questions techniques ont été soulevées, tandis que les aspects politiques sont abordés au niveau de la CDF.

La CSI a examiné les projets de directives sur la fourniture de données fiscales sous l'angle de la mise en œuvre technique. En raison des différents points de départ dans les cantons, les administrations fiscales cantonales doivent également être impliquées.

### ***Intranet***

Dans le cadre de la réorganisation de la CSI, un approfondissement du transfert de connaissances, des échanges mutuels et de la mise en réseau sont décrits comme importants et utiles. Cet objectif devra être soutenu par une nouvelle plateforme moderne de communication et de collaboration. Le remplacement est également nécessaire pour des raisons de capacité et de sécurité. Un groupe de travail ad hoc dirigé par Claudio Fischer a élaboré un mandat de projet, qui a été approuvé par le Comité en mars 2021. Le remplacement de la plateforme intranet actuelle est prévu pour le prochain exercice. Lors du choix d'un fournisseur, une grande importance est accordée à la protection des données. Il faut garantir que les données sensibles soumises au secret fiscal soient protégées de manière optimale. En outre, la nouvelle solution intranet doit être compatible avec les différentes infrastructures et spécifications informatiques cantonales.

## **3.4. Autres affaires/activités**

### ***Dépenses professionnelles dans le cadre du Homeoffice / Règlement frais modèle***

Le Comité, ainsi que les groupes de travail Revenu du travail et Certificat de salaire, se sont occupés très activement de l'évaluation fiscale du télétravail ou Homeoffice (lié à l'effet du corona). Maintenant que de nombreux cantons ont prévu des solutions spéciales pour le Homeoffice lié au Corona, des recommandations devront être formulées sur la manière de comment procéder après les mesures Corona. Le domaine Revenu du travail, en collaboration avec le groupe de travail Certificat de salaire, élaborera des recommandations pratiques qui se limiteront aux questions d'intérêt pratique en rapport avec le Homeoffice afin de ne pas anticiper une éventuelle nouvelle réglementation de la déduction des frais professionnels. Des représentants cantonaux ont participé dans le groupe de travail ad-hoc mis en place par l'AFC qui a travaillé sur une révision possible des dépenses professionnelles des salariés.

Au cours de l'année sous revue, le règlement frais modèle a été légèrement révisé. Il sera désormais publié comme exemple de modèle de règlement des frais.

### ***OCDE: Évolution fiscale internationale***

La présidente du groupe de travail Multilatéral ainsi que des experts de la Confédération ont informé à plusieurs reprises le Comité des développements prévus par l'OCDE concernant les nouvelles règles fiscales pour les sociétés actives au niveau international. Celles-ci prévoient une imposition minimale pour les grandes entreprises ainsi que des règles de répartition des bénéfices pour les plus grandes entreprises. Les mesures prévues dans les piliers 1 et 2 entraîneront une augmentation massive de la complexité dans ce domaine. Les représentants de la CSI ont participé de manière intense à différents groupes de travail.

### ***Groupe d'experts place fiscale Suisse***

La présidente de la CSI et le vice-président ont participé au groupe d'experts désigné par le DFF sur la place fiscale Suisse. Un rapport a été publié en février 2021.

### ***Révision code de conduite***

La révision du code de conduite pour les autorités fiscales, les contribuables et les conseillers fiscaux, qui a été menée sous la direction du professeur Peter Hongler de l'Université de St-Gall et en collaboration avec des représentants d'EXPERTsuisse, de la CSI et de l'AFC, a été en grande partie achevée au cours de l'année considérée. Le code révisé sera soumis à l'assemblée générale annuelle en septembre 2021 et sera ensuite publié.

## **4. Formation**

Les cours de formation CSI 1 et 2a ont été organisés en ligne. Les examens ont eu lieu le 5, respectivement le 12 mars 2021, de façon décentralisée et simultanée dans les divers cantons. Le déroulement s'est effectué sans problèmes. Les modifications apportées à la conception des cours et des examens dans le cadre de Corona n'ont eu aucune influence sur les résultats. La cérémonie de remise des diplômes doit avoir lieu à Berne contrairement à celle de 2020 qui a dû être annulée. Un cadeau a été envoyé à tous les lauréats.

Ce n'est que grâce au grand engagement du responsable de la formation et de tous les autres participants que les cours et les examens se sont bien déroulés et achevés. Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à toutes les parties concernées.

Les formations RFFA ont également été organisées en ligne. Les cours de formation ont suscité un grand intérêt et ont été évalués très positivement par les participants.

## **5. Remerciement personnel**

L'année dernière a été fortement influencée par le Corona et nous a à tous posé des défis. Ce n'est que grâce à l'engagement personnel des cheffes et chefs, des collaboratrices et collaborateurs des administrations fiscales cantonales et des représentants de la CDF et de l'AFC au sein du Comité que toutes les affaires en suspens ont pu être réglées dans les délais et avec qualité. Je suis extrêmement satisfaite du haut niveau de motivation et d'engagement personnel de chacun, surtout en ces temps difficiles. Je tiens à remercier sincèrement chacun d'entre vous. Je tiens également à remercier le Comité pour la confiance qu'il m'accorde et pour son soutien.

Zurich, juillet 2021

Marina Züger  
Présidente de la CSI